

LES TARIFS

Nous appliquons une tarification au quotient familial en conformité avec la politique de la CAF et de la MSA de la Vienne. Il existe un tarif pour les familles des communes de l'ex-Communauté et un tarif hors Communauté.

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal.

Les quotients familiaux de la CAF et MSA sont revus par la direction des ALSH seulement en janvier et en juillet. Aucune modification ne peut se faire en dehors de ces périodes.

IMPORTANT : Une majoration de 3 ou 5 Euros pourra être ajoutée sur votre facture pour certaines sorties proposées.

Une absence non justifiée à l'avance entrainera la facturation d'une journée !

	QF	Communes conventionnées	Communes non conventionnées
Demi-journée (sans repas)	1	3.75 €	7.50 €
	2	4.65 €	9.30 €
	3	5.65 €	11.30 €
	4	6.25 €	12.50 €
	5	7.50 €	15.00 €
Demi-journée (avec repas)	1	5.40 €	10.80 €
	2	7.15 €	14.30 €
	3	9.20 €	18.40 €
	4	10.40 €	20.80 €
	5	12.90 €	25.80 €
Journée complète	1	7.50 €	15.00 €
	2	9.25 €	18.50 €
	3	11.30 €	22.60 €
	4	12.50 €	25.00 €
	5	15.00 €	30.00 €
Tarifs préférentiels 4 JOURS (repas compris) <i>Uniquement pour les vacances scolaires</i>	1	27.00€	54.00€
	2	33.30€	66.60€
	3	41.00€	82.00€
	4	45.00€	90.00€
	5	56.15€	112.30€
Tarifs préférentiels 5 JOURS (repas compris) <i>Uniquement pour les vacances scolaires</i>	1	30.00€	60.00€
	2	37.00€	74.00€
	3	45.20€	90.40€
	4	50.00€	100.00€
	5	60.00€	120.00€

5 tranches :

N°1 : 0 à 300€

N°2 : 301 à 600€

N°3 : 601 à 900€

N°4 : 901 à 1200€

N°5 : 1201€ et plus

Réduction de 25% pour le 3^{ème} enfant inscrit par la famille



2021-2022

INFORMATIONS



Les mercredis en période scolaire

Accueil de Loisirs Ingrandes-Sur-Vienne

5, rue des Ecoles

86220 Ingrandes-Sur-Vienne

Tel : 09.72.97.45.62 - 07.84.08.06.34

ingrandesalsh@gmail.com



LE FONCTIONNEMENT

Les Accueils de Loisirs sont un service de la Commune de Dangé-Saint-Romain, et sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (DDCSPP).

CONDITIONS D'ACCUEIL

Les Accueils de Loisirs sont ouverts, les mercredis toute la journée et les vacances scolaires, aux enfants, à partir de de 2 ans ½ scolarisés et sous conditions d'acceptation de la directrice de la structure, et jusqu'au CM2. Ils sont ensuite répartis par tranches d'âges pour effectuer des activités adaptées, en fonction de leurs envies.

Un thème est abordé par période et décliné en ateliers, activités et sorties diverses. Des stages et des séjours sont également organisés sur les période de vacances. Les programmes des vacances scolaires, seront communiqués et consultables sur le site internet <http://www.dangesaintromain.fr/accueils-de-loisirs/>.

ENCADREMENT

L'équipe d'animation est constituée de directeurs diplômés BPJEPS et BAFD, d'animateurs BAFA. Plusieurs membres de l'équipe possèdent également le diplôme du Premiers Secours Civiques (PSC1).

Encadrés par une équipe dynamique et compétente, les activités sont à l'image des enfants. Le nombre d'animateurs est défini en fonction du nombre d'enfants inscrits, dans le respect de la réglementation en vigueur.



INSCRIPTIONS

Les parents de l'enfant doivent avoir rempli et transmis le formulaire d'inscription et la fiche sanitaire avant l'arrivée de l'enfant. **Ceux-ci sont obligatoires. A défaut, nous ne pourrons pas assurer l'accueil de l'enfant.**

Première inscription : contacter la direction de la structure (Christine PERROT).

Pour inscrire vos enfants à des journées il faudra vous rendre sur le lien suivant et suivre la procédure :

- <https://forms.gle/mmqcEppqWKzEmsFLm6>

Vous recevrez un e-mail de confirmation suite à l'inscription de votre enfant.

LES MERCREDIS & VACANCES SCOLAIRES

HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires		Le matin	Le midi	L'après-midi
Accueil		Arrivée	Départ / Arrivée	
ALSH Ingrandes sur Vienne	De 7H00 à 19H00	De 7h00 à 9H00	Avant le repas 11H40 (3-6 ans) et 12H10 (7-11 ans) ou après le repas de 13H30 à 13H45	
				Départ
				De 16H45 à 19H00

Inscription à la journée (avec repas compris), à la demi-journée (avec ou sans repas).

LE TRANSPORT

En cette période particulière que nous venons de traverser, le transport en mini bus n'a toujours pas été remis en place dans les communes mais pourra peut-être reprendre au cours de l'année (vous serez informé par e-mail).

Quand nous aurons la possibilité de reprendre ce service, voilà les informations à retenir : Le transport est effectué en mini bus le matin et le soir par les animateurs de l'Accueil de Loisirs et dessert les communes de l'Ancien territoire de la Communauté de Communes Les Portes du Poitou (voir tableau ci-dessous).

Le transport n'est possible que si cela a été notifié lors de l'inscription de l'enfant auprès de la structure.



Transport :
1.50€ le trajet

Organisation du transport

Communes	Lieu de prise en charge	Heure de départ	Heure de retour
Saint-Gervais-les-trois-Clochers	Place centrale	8h15	18h00
Leigné-sur-Usseau	Ecole maternelle	8h20	17h55
Mondion	Mairie	8h25	17h50
Vellèches	Mairie	8h30	17h45
Vaux-sur-Vienne	Mairie	8h40	17h35
Usseau	Place centrale	8h45	17h30
Antran	Ecole primaire	8h50	17h25

LES ANIMATIONS

Pour les mercredis de chaque cycle (entre deux périodes de vacances scolaires), un nouveau thème est choisi avec les enfants. Les activités sont préparées par les animateurs, après avoir consulté les enfants afin de s'adapter à leurs envies.

Pour chaque période de vacances scolaires, un nouveau thème ou des projets sont abordés, avec diverses activités (culturelles, manuelles, physiques ou de loisirs), ainsi que des sorties et des grand jeux.